
Décret, motivé par le rapport de Tallien, chargeant le comité de salut public de se concerter avec la commission des subsistances pour subvenir aux besoins des district du département du Bec-d'Ambès, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794)

Jean Lambert Tallien

Citer ce document / Cite this document :

Tallien Jean Lambert. Décret, motivé par le rapport de Tallien, chargeant le comité de salut public de se concerter avec la commission des subsistances pour subvenir aux besoins des district du département du Bec-d'Ambès, lors de la séance du 22 ventôse an II (12 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 381-382;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30855_t1_0381_0000_3

Fichier pdf généré le 22/01/2023

parce qu'on y fait du pain avec le chiendent ; enfin, parce que la malveillance s'exerce particulièrement contre ce département et Bordeaux, qui en est le chef-lieu, et que l'effet des calomnies qu'elle sème, est d'empêcher que les subsistances qu'on y envoie n'aient une libre circulation. C'est ainsi que l'on paralyse les efforts de la commission des subsistances, et qu'on prive un département entier des secours dont il a le plus grand besoin.

Il y a surtout, dans le département du Bec-d'Ambès, un district patriote, un district qui a rendu les plus grands services à la république par les moyens qu'il a offerts de terrasser le fédéralisme dans l'un des points de la république où il avoit tenté de s'établir. Ce district est celui de Cadillac. C'est lui qui a donné, dans cette partie du Midi, la première impulsion contre les Girondins et leurs sectateurs fédéralistes. Depuis trois mois, ce district est dans un état affreux. Tous les jours on me demande pour lui des secours. Ce n'est pas tout : la commune de Bordeaux est, depuis quinze jours, réduite à quatre onces de pain par individu, et depuis six mois chacun n'y en avoit que huit onces. Il y a eu même des jours où l'on n'a pas pu en distribuer, et où l'on a donné du riz à la place. Il y a long-temps que nous avons pris cet état en considération. Nous avons donné des ordres pour des achats et envois de subsistances ; mais les communes par où elles passaient, trompées par de faux rapports, par des suggestions perfides, ont tout arrêté. Un agent qui avoit été envoyé par nous pour faire des approvisionnements, et qui avoit rempli sa mission avec succès, vient d'être arrêté, et peut-être sera-t-il sévèrement puni, quoiqu'il ait rempli son devoir.

Pendant ce temps, des intrigans viennent à Paris. Ils calomnient sans mesure, et leurs rapports se répandent aujourd'hui dans tous les journaux. On y dit que les malveillans lèvent la tête à Bordeaux, qu'ils s'y promènent dans les rues, et que l'aristocratie y jouit d'une liberté désastreuse pour la république. Eh bien ! il faut vous dire toute la vérité sur les habitans de cette commune. Elle est le résultat de l'expérience que j'ai acquise dans six mois d'une commission pénible, et qui a été utile à la République.

Je tromperois la Convention et la France, si je disois que Bordeaux est révolutionnaire, et que, dans une circonstance importante, elle donneroit une impulsion semblable à celle que pourroit donner Paris, par exemple : cela n'est pas vrai. Mais Bordeaux, par sa situation et par le caractère de ses habitans est entièrement rendu à la République. Il ne renferme point des hommes très énergiques, et la raison en est bien simple : les Bordelais étoient dès l'enfance absorbés par des combinaisons mercantiles, leur esprit étoit façonné à calculer les spéculations qui leur seroient le plus utiles ; et chacun sait que là où l'intérêt privé a été développé par tous les moyens possibles, l'intérêt général n'exerce pas une grande influence. Mais vous pouvez être assurés que les lois seront ponctuellement exécutées à Bordeaux ; qu'il vous donnera tout ce que vous lui demanderez pour les besoins de la patrie ; et qu'il offre de grandes ressources, soit par la facilité de son port, soit par ses magasins approvisionnés de divers objets.

Vous trouverez encore dans quelques négocians des hommes qui peuvent vous être utiles, parce qu'ils veulent expier quelques erreurs et se faire pardonner leur égoïsme. Ce n'est pas que je veuille prendre ici la défense du commerce. Je suis là dessus aussi convaincu que tout autre des efforts qu'il a faits pour s'opposer à la Révolution. Je sais qu'il faut le saigner ; mais je sais aussi que le législateur doit en rechercher les avantages, les approprier à la République, s'en servir pour la faire fleurir, l'employer dans ce moment sur-tout pour les subsistances, et non pas, comme quelques-uns le proposent, l'anéantir, parce que des mauvais citoyens ont voulu l'employer en sens contraire.

Bordeaux est loin, je le répète, d'être tel qu'on vous le peint à Paris. Voilà ce que mon collègue Isabeau me marque, en date du 18 ventôse.

« Bordeaux est dans la même situation où tu l'as laissé. Décadi dernier, j'ai parlé fortement au temple de la raison sur la nécessité de conserver la chaleur révolutionnaire dont nous avons besoin, et sur les dangereux effets du modérantisme qui s'accroche à toutes les branches : ces vérités ont été vivement senties ; et le résultat en a été l'arrestation de quelques-uns de ces oisifs qui abondent dans de grandes villes et qui inspirent une juste défiance. Je tonnai aussi contre l'agiotage, qui sembloit vouloir se relever ; et j'ai engagé leurs concitoyens, au nom de leur propre intérêt, à dénoncer les manœuvres sourdes des scélérats qui spéculent dans l'ombre sur la misère publique. Nous tenons déjà deux de ces messieurs, et leur affaire sera bientôt finie. Mêmes inquiétudes sur les subsistances. »

Les subsistances sont donc l'objet le plus important dans ce moment, relativement à la commune de Bordeaux et au département du Bec-d'Ambès. Voilà pourquoi j'ai voulu détruire les inquiétudes que l'on cherchoit à répandre sur l'état actuel de cette partie de la république. Les effets des calomnies répandues ont été terribles. Les communes par où passaient les envois de subsistances ont craint de les laisser parvenir à une ville qu'on leur disoit être contre-révolutionnaire, ils les ont arrêtés. Les journaux ont servi ces arrestations par les faux rapports qu'ils ont publiés, qu'ils publient encore journellement, et dont le résultat peut être la famine et la guerre civile. Je vous demande de prendre des mesures à cet égard ; ce sera le moyen de maintenir la tranquillité publique dans un pays qui éprouve une disette véritable ; qui, par sa situation topographique, mérite de fixer l'attention de la république, à qui elle peut rendre les plus grands services ; qui, enfin, peut faire disparaître, par la facilité de ses communications, la disette qui s'y manifeste.

Je vous propose le décret suivant (1) [qui est adopté en ces termes] :

« La Convention nationale, après avoir entendu Tallien, l'un de ses commissaires envoyés dans le département du Bec-d'Ambès ;

(1) *Débats*, n° 539, p. 286-89. Texte différent dans sa forme dans *Mon.*, XIX, 693-94. Extraits dans *J. Sablier*, n° 1193; *M.U.*, XXXVII, 368; *C. univ.*, 23 vent.; *J. Mont.*, p. 955; *Mess. soir.*, n° 572; *Rép.*, n° 83; *C. Eg.*, n° 572; *Ann. patr.*, p. 1944.

« Décrète que le comité de Salut public se concertera sur le champ avec la commission des subsistances, pour subvenir promptement aux besoins pressans de tous les districts de ce département, et notamment de celui de Cadillac (1).

69

Les membres du directoire du district de Valenciennes sortis avec la garnison qui étoit dans cette place, paroissent à la barre : leurs devoirs ont toujours été gravés, disent-ils, dans leurs cœurs ; ils ont les premiers devancés les lois terribles, mais justes, que l'amour de la patrie a dicté à la Convention ; ils ont perpétuellement lutté contre les trahisons dont leur district a été le théâtre : ils ont envoyé de la ville de Bouchain, seule commune du district qui ne soit pas au pouvoir de l'ennemi, 191 marcs 2 onces 3 gros d'argenterie, 2 onces 2 gros et demi d'or, 3 pièces d'or de 48 liv. et 12 de 24 liv., des diamans, des pierres fines et autres objets provenant des églises, des émigrés de Bouchain, et de quelques communes où ils les ont fait enlever pour les dérober aux Autrichiens. Un nouvel envoi va suivre : il sera de 119 marcs d'argenterie qui a été découverte ; ils envoient aussi 890 aunes de toiles trouvées chez un émigré, qui serviront à faire des chemises à nos frères. Ils vont vendre les maisons des émigrés à la barbe des Autrichiens. Ils invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion en entier au bulletin, de cette adresse (2).

[Douai, 10 vent. II] (3).

« Citoyens représentans,

Déterminés à mourir plutôt qu'à trahir nos sermens, nous avons quitté Valenciennes le premier août avec la garnison avec laquelle nous portions les armes : l'aspect des bombes et des boulets, pendant le siège de cette ville, nous fit moins de peine que la présence des Autrichiens. Nous étions devenus familiers avec les premiers, et nous ne pûmes soutenir les seconds. Nos devoirs étoient profondément gravés dans nos cœurs, et nous avons les premiers devancé les lois terribles, mais justes et salutaires que l'amour de la patrie vous a dictées contre les traîtres ou les lâches, qui accablés sous le fardeau du patriotisme, n'ont jeté leur masque imposteur que pour conserver leur fortune : les scélérats ! Ils changent de principes comme de vêtemens.

Depuis le commencement de la guerre nous avons constamment lutté contre les trahisons de tout genre, dont notre district a été le funeste théâtre, mais malheur à tous les traîtres ! le glaive républicain est suspendu sur leurs têtes, et bientôt ils disparaîtront comme l'ombre à l'aspect de l'astre lumineux. Gloire soit rendue à la sainte Montagne, à ce roc inébranlable, dont l'énergie a sauvé la République, et nous reconduira bientôt dans nos foyers, où

(1) P.V., XXXIII, 229-30. Minute signée Tallien (C 293, pl. 955, p. 6). Décret n° 8415.

(2) P.V., XXXIII, 230.

(3) C 294, pl. 981, p. 24. Bⁱⁿ, 22 vent.; C. univ., 23 vent.

nous pourrons encore embrasser nos femmes et nos enfans !

Nous n'avons plus dans toute l'étendue de notre district que la seule commune de Bouchain qui ne soit pas envahie, mais dont les environs sont exposés à des incursions journalières. Cette petite commune de 1100 âmes de population, où les ressources de tout genre sont en quelque sorte nulles, et où 220 familles à peu près logent chez elles, à défaut de casernes, 4000 hommes de garnison, nous a cependant fourni les moyens de vous envoyer par la même voiture qui conduit les argenteries du district de Douai, et qui doit arriver à Paris du 13 au 15 courant, 191 marcs 2 onces 3 gros d'argent, 2 onces 2 gros et demi d'or, 3 pièces d'or de 48 l. Chacune, 12 pièces d'or de 24 l. chacune, un grand nœud et 2 épingles de diamans, une bague d'or chargée de 9 diamans, 20 pierres fines, et quelques autres menus objets détaillés dans le procès-verbal qui sera remis à la trésorerie nationale.

Cet envoi provient des émigrés de Bouchain, des églises de cette commune et de quelques autres circonvoisines, où nous l'avons fait enlever furtivement pour le dérober aux Autrichiens qui alloient s'en emparer.

Un nouvel envoi va suivre celui-ci ; il sera composé de 119 marcs d'argent qui ont été découverts dans un caveau où ils étoient artistement placés entre deux épaisses murailles.

Nous nous disposons aussi à envoyer à Lille, dans les magasins de la République, 899 aunes de toile neuve, trouvées dans une cave d'émigrés, et qui serviront à faire d'excellentes chemises pour nos braves défenseurs.

Le mobilier des émigrés est presque entièrement vendu, et leurs maisons vont être mises en vente à la barbe des Autrichiens.

Restez donc à votre poste, fidèles représentans du peuple, et bientôt les tyrans et leurs satellites seront confondus.

Quant à nous qui gémissons sur le sort de nos collègues qui sont dans les fers, et sur celui de nos familles, devenues peut-être les victimes de ces barbares qui ont incendié et dévasté nos propriétés, il nous reste du courage et la vie ; nous saurons la sacrifier utilement pour la patrie, et notre dernier cri sera celui de tous les tems, *Vive la République.* »

Signé : GOSSELIN (v.-présid.), DEMORY-LENGLÉZ
(1^{er} secrét.).

P.c.c : PERRIER.

70

Lettre du ministre de la guerre qui a pour objet de faire connoître un nouveau trait de bravoure (1).

Suit la teneur de la lettre.

Armée du Nord.

Copie de la lettre du citoyen Leloutre, chef du deuxième bataillon du Finistère, commandant l'avant-poste de Flines, au général de division Druet.

Citoyen-général, dans le détail de l'affaire qui a eu lieu le 30 pluviôse, en avant de la ci-devant abbaye de Flines, on a omis de faire

(1) Cette lettre d'envoi est datée de Paris, 21 vent. (C 293, pl. 959, p. 14, 15).